



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 14/04/2025

MA-DEL-2025-039

L'an deux mil vingt cinq, le onze avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : Location de terrains : révision des loyers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location des terrains dont elle dispose pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, comme suit (en prenant en compte une augmentation de 5.23 % par rapport en 2023) :

- Mr GERBAUD Stéphane (cimetière) Parcelles : AE 69 et AE 76 = 77,40 €
- Mr GERBAUD Stéphane (Gayaud) Parcelles : AD 158, AD 159, AN 2, AN 3, AN 4, AN 5 = gratuité
- Mr GERBAUD Stéphane - "Chézolles": Parcelles AC 113, AC 114, AC 117 = 202.18 €
- EARL de Sigoulet - Parcelles AO 214 et AO 138 = 646.14 €
- FY Claude - Parcelles AN 49 et AN 51 = 295.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- arrête les tarifs de location des terrains précités selon les chiffres ci-dessus indiqués
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 14/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

